

Consultations prébudgétaires – 2016-17

Transport collectif: renforcer les assises et améliorer le financement

Dans les dernières années, certaines assises du financement des infrastructures ont été renforcées. On pense à la volonté de réformer la gouvernance des transports collectifs à Montréal ; à la planification à long terme du Plan québécois des infrastructures et au réinvestissement en infrastructures de transports collectifs qui passera de 21 % à 27 % du financement en transport. De plus, le gouvernement fédéral s'est engagé à quadrupler les investissements dans les infrastructures de transports collectifs.

De nombreux partenaires reconnaissent donc l'importance des investissements en transports collectifs. Québec, qui en a maintenant les moyens, doit également en améliorer le financement. En effet, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de GES et d'un fonds dédié à la lutte contre le réchauffement climatique. Le gouvernement du Québec a tout avantage à agir rapidement afin de relancer l'économie, d'offrir des milieux de vie sains, sécuritaires et agréables et de réduire la pollution et la congestion routière.

1- AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORTS COLLECTIFS AVEC LE MARCHÉ DU CARBONE

- a. **Débloquer le Fonds vert et développer une nouvelle politique du transport collectif à long terme** incluant un cadre financier précis pour répondre aux besoins exprimés par les municipalités. Annoncer clairement dans ce document les modalités des programmes des 500 M\$ supplémentaires prévus d'ici 2020 au marché du carbone pour le transport à des fins de réduction des GES.

2- ÉCOFISCALITÉ

- a. Implanter des mesures concrètes de **tarification de la congestion routière** adaptées au contexte de notre réseau de transport et des technologies existantes ;
- b. **Hausser les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre**. Par exemple, accroître, de façon temporaire jusqu'à l'implantation d'une tarification de la congestion routière, la taxe sur l'essence de 5 cents le litre pour l'ensemble du Québec et de 6 cents supplémentaires pour la région de Montréal, comme le recommande le CIRANO (2013).

3- DÉVELOPPER LES VILLES À L'AIDE DU TRANSPORT COLLECTIF

- a. **Accorder aux villes des sources de financement accrues pour le transport collectif** afin d'entretenir les infrastructures existantes et en développer de nouvelles. La taxe kilométrique permettrait de récolter près de 800 M\$ annuellement dans le seul territoire de la région métropolitaine de Montréal en taxant chaque kilomètre parcouru à un tarif de 3 cents (CIRANO, 2013). De plus, Québec doit donner suite à son engagement d'éliminer les contraintes qui entraînent un faible taux de réalisation des projets ;
- b. **S'assurer d'aller chercher la part des municipalités québécoises dans le prochain plan fédéral d'infrastructures** en faisant respecter l'engagement de quadrupler les sommes pour le transport collectif. Le gouvernement devra offrir le soutien technique nécessaire pour que les villes du Québec présentent des projets que soutiendra le fédéral.

Québec devra également s'assurer de la transparence des grands projets d'investissements en infrastructures de transport menés par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ceux-ci devront être réalisés en assurant une tarification juste pour les usagers, en cohérence avec le réseau existant et en conformité avec ceux qui seront définis par la future Autorité régionale de transport métropolitain pour la grande région de Montréal.

Recommandations:

www.transitquebec.org

info@transitquebec.org

50, Ste-Catherine Ouest, bureau 430

Montréal, QC, H2X 3V4